

La baronnie de Seissac, appartenant à Aldonne de Berny, fut élevée en marquisat en 1604 par Henri IV. Le fils, Marquis de Seissac, mena la vie, assez tumultueuse, de grand seigneur et de courtisan à la cour de Louis XIV, où il tenait l'emploi de Maître de la Garde-Robe du Roi.

Il fut sévèrement jugé par ses contemporains. Saint-Simon parle de ses Mémoires, en 1698 et 1705, de « Seissac » et de « son indigne vie ». La Marquise de Sévigné est plus explicite :

« Il y a présentement une nouvelle qui fait l'unique entretien de Paris, écrit-elle à Mme de Grignan le 18 mars 1671. Le roi a commandé à M. de S... de se défaire de sa charge et tout de suite de sortir de Paris. Savez-vous pourquoi ?

Pour avoir trompé au jeu, et avoir gagné cinq mille écus avec des cartes ajustées. Le cartier fut interrogé par le roi même : il nia d'abord ; enfin, sur le pardon que Sa Majesté lui promit, il avoua qu'il faisait ce métier depuis longtemps : on dit même que cela se répandra plus loin, car il y a plusieurs maisons où il fournissait de ces cartes rangées.

Le roi a eu beaucoup de peine à se résoudre à déshonorer un homme de la qualité de S..., mais, comme depuis deux mois tous ceux qui jouaient avec lui étaient ruinés, Sa Majesté a cru qu'il y allait de sa conscience à faire éclater cette friponnerie.

S... savait si bien le jeu des autres que toujours, il faisait va-tout sur la dame de pique parce que les piques étaient dans les autres jeux. Le roi perdait toujours à trente-et un de trèfle et disait :

« Le trèfle ne gagne point contre le pique en ce pays-ci. S... avait donné trente pistoles aux valets de chambre de Madame de La Vallière, pour leur faire jeter dans la rivière toutes les cartes qu'ils avaient, sous prétexte qu'elles n'étaient point bonnes et avait introduit son cartier.

Celui qui le conduisait dans cette belle voie s'appelle Pradier, et s'est éclipié. S... aurait dû, s'il avait été innocent, se mettre en prison et demander qu'on lui fit son procès ; mais il n'a pas pris ce chemin et a trouvé celui du Languedoc plus sûr : bien des gens lui conseillaient celui de la Trappe après un malheur comme celui-là. »

Son exil fut assez court, puisque nous le trouvons compromis dans l'*Affaire des Poisons*, ayant demandé à Lesage de faire disparaître son frère, le comte de Clermont, et de lui donner l'amour de sa belle-sœur. Il s'enfuit, demeura dix ans hors de France, crut pouvoir rentrer en 1690, et, après un court embastillement, fut libre en juillet 1692 (d'après Léon Treich).

Le marquis de Sessac épousa plus tard, en 1698, la fille du duc de Chevreuse et de Luynes.

Saint-Simon dit : « la deuxième sœur du second lit du duc de Chevreuse, jeune et jolie, qui le voulut dans l'espoir d'être bientôt veuve ». Cependant, il ne mourut qu'en 1705, lui laissant un fils.

Louis, duc de Luynes, pair de France, marquis de Saissac, vota, par procuration, dans l'ordre de la Noblesse aux Etats Généraux et fut dépossédé par la Révolution.